

# PRISE DE POSITION SUR LA SÉCURITÉ DE REVENU



## DÉCLARATION DE PRINCIPE

Les personnes ayant une déficience intellectuelle doivent disposer du revenu et des ressources nécessaires pour s'assurer une bonne qualité de vie et pouvoir participer pleinement à tous les aspects de leur communauté. Lorsqu'il est nécessaire de fournir une aide au revenu pour assurer la sécurité de revenu, cette aide doit permettre la prestation d'un revenu adéquat et approprié d'une manière progressive, judicieuse et non punitive. Les personnes ayant une déficience intellectuelle doivent avoir les moyens de vivre leur vie en toute dignité.

## CONTEXTE

Au Canada, le taux de pauvreté chez les personnes ayant une déficience intellectuelle et leurs familles est accablant et inexcusable dans un pays aussi prospère. On sait que :

- près de 75 % des adultes ayant une déficience intellectuelle qui vivent seuls vivent dans la pauvreté;
- 45,5 % des adultes ayant une déficience intellectuelle qui sont en âge de travailler disent recevoir une aide sociale de la part de leur gouvernement provincial ou territorial;
- les personnes ayant une déficience représentent une grande partie des bénéficiaires du bien-être social (entre 22 et 67 %) dans les provinces et territoires.

Le système canadien a fait de la pauvreté l'aboutissement le plus probable pour une personne ayant une déficience. Les personnes ayant une déficience et leurs familles ne bénéficient pas des mesures d'aide à l'emploi, au revenu et aux personnes handicapées dont elles ont besoin pour éviter la pauvreté, l'isolement et l'exclusion.

## DISCUSSION

La sécurité de revenu des personnes ayant une déficience intellectuelle n'est pas une simple question d'argent. La pauvreté résulte non seulement du manque d'argent, mais aussi du manque de possibilités. Vivre dans la pauvreté, c'est perdre sa dignité. Au cours de récents sondages, les personnes ayant une déficience intellectuelle ont indiqué que vivre dans la pauvreté voulait dire vivre dans la privation, devoir choisir entre payer les factures et acheter de la nourriture, être obligé de compter sur les médecins pour obtenir des échantillons gratuits de médicaments, devoir acheter des aliments de moins bonne qualité, etc.

Pour garantir la sécurité de revenu, il faut s'attaquer aux multiples facteurs qui contribuent à rendre les personnes ayant une déficience intellectuelle vulnérables à la pauvreté d'une manière disproportionnée. En particulier, il est nécessaire de réexaminer les soutiens aux personnes handicapées, les soutiens liés à l'emploi et les soutiens au revenu.

Lorsqu'on constate qu'il y a au Canada deux millions de personnes ayant une déficience auxquels il manque au moins un soutien pour pouvoir aller à l'école, participer à la vie de leur communauté, ou obtenir – et garder – un emploi; que près de 70 % des adultes ayant une déficience intellectuelle ont un niveau d'éducation inférieur au secondaire et que seulement 15,5 % d'entre eux ont reçu une quelconque forme d'éducation postsecondaire; et que seulement 25 % des adultes ayant une déficience intellectuelle qui sont en âge de travailler ont un emploi; il n'est pas surprenant que la pauvreté soit l'aboutissement le plus probable pour la grande majorité des personnes ayant une déficience intellectuelle. Et à ce tableau peu reluisant s'ajoutent les stigmas et stéréotypes sur la capacité de travail des personnes ayant une déficience. Isolement, marginalisation et exclusion commencent tôt et ont des répercussions tout au long de la vie d'une personne ayant une déficience.

Tant que les personnes ayant une déficience intellectuelle continueront d'être exclues du marché du travail, on observera une dépendance excessive inutile des systèmes d'assistance sociale dans ce pays. Nos systèmes actuels d'aide au revenu n'arrivent pas à offrir aux personnes ayant une déficience intellectuelle le soutien dont elles ont besoin pour prospérer. Les mesures intégrées de dissuasion (perte des prestations médicales ou dentaires ou autres soutiens liés à la déficience, perte de prestations de logement, réduction des prestations, etc.) représentent un risque financier réel pour les personnes ayant une déficience intellectuelle qui sont tentées par une possibilité d'emploi. En conséquence, travailler rend nombre de ces personnes plus vulnérables que de continuer à utiliser un programme de revenu désuet et inadéquat. De plus, les niveaux d'assistance sociale dans l'ensemble du pays sont totalement inadéquats. Selon le Conseil national du bien-être social, dans tous les territoires et provinces, les niveaux de prestations sont bien au-dessous du seuil de faible revenu net d'impôt.

Mettre en place des mesures efficaces de lutte contre la pauvreté et de sécurité de revenu va nécessiter la collaboration des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. On sait que les soutiens pour personnes handicapées, qui relèvent essentiellement des gouvernements provinciaux et territoriaux, jouent un rôle transformateur dans la vie des personnes ayant une déficience. De plus, les programmes provinciaux et territoriaux d'aide sociale ont besoin d'être réformés et modernisés afin de mieux répondre aux besoins des personnes ayant une déficience. L'objectif des programmes d'aide sociale n'a jamais été de fournir un soutien au revenu à long terme. À tous les niveaux, il est nécessaire de mettre sur pied un nouveau programme-cadre pour l'aide au revenu.

Élargir le rôle du gouvernement fédéral dans la sécurité de revenu des personnes ayant une déficience permettrait aux gouvernements provinciaux et territoriaux de réorienter certaines de leurs ressources vers des programmes et services de soutien essentiels. Un effort concerté visant à résoudre les problèmes d'aide au revenu et à améliorer les autres mesures générales de protection du revenu et d'épargne permettrait de réduire de manière importante le recours au bien-être social chez les personnes ayant une déficience. Pour être efficace, toute nouvelle mesure d'investissement devrait éviter d'avoir des répercussions sur les prestations existantes et les critères actuels d'admissibilité aux autres soutiens nécessaires.

À long terme, il faut envisager l'expansion et l'amélioration du rôle fédéral dans la prestation d'un système d'aide au revenu direct, non stigmatisant et non punitif pour les personnes ayant une déficience. À court terme, le gouvernement fédéral peut prendre des mesures immédiates pour lutter contre la pauvreté qui sévit chez les personnes ayant une déficience, notamment :

1. en rendant le crédit d'impôt pour personnes handicapées remboursable pour les personnes ayant un faible revenu;
2. en établissant un comité consultatif, relevant à la fois du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et du ministre des Finances, dont le mandat sera d'étudier les possibilités d'expansion du rôle fédéral dans la prestation de l'aide au revenu pour les personnes ayant une déficience;
3. en rendant les personnes admissibles aux prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada automatiquement admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées;
4. en rendant non imposables les prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada;
5. en augmentant à 52 semaines les prestations de maladie de l'assurance---emploi.